
LA PROTECTION DE L'ENFANCE EN OUTRE-MER

Pratiques et expériences
innovantes

Octobre 2021

SOMMAIRE

INTRODUCTION	/ page 3
I/ LES ELEMENTS DE CONTEXTE	/ page 4
II/ ACCOMPAGNER LES ENFANTS ET LEUR FAMILLE	/ page 5
1/ La réponse aux besoins alimentaires des enfants en Martinique	/ page 6
2/ Le soutien aux populations guyanaises isolées	/ page 6
3/ La prise en charge des mineurs non accompagnés à Mayotte	/ page 7
4/ Un appui vers l'accès à la scolarisation à Mayotte	/ page 8
5/ La prévention et la promotion de la santé à Mayotte	/ page 9
6/ L'accompagnement global des familles à Mayotte	/ page 10
7/ Un espace d'accueil et d'accompagnement des adolescents à Mayotte	/ page 11
III/ PREVENIR ET LUTTER CONTRE LES VIOLENCES	/ page 12
1/ La prévention et la lutte contre les violences sexuelles sur mineurs à Mayotte	/ page 13
2/ Le suivi et la prise en charge des auteurs de violences conjugales en Guyane	/ page 14
IV/ REMOBILISER LES JEUNES ET LES ACCOMPAGNER VERS L'INSERTION PROFESSIONNELLE	/ page 15
1/ L'accueil de jeunes au sein d'une ferme pédagogique à la Réunion	/ page 16
2/ La formation de jeunes aux métiers de la restauration en Martinique	/ page 17
3/ La création d'une entreprise éphémère par des adolescents en Guadeloupe	/ page 18
CONCLUSION	/ page 19
REMERCIEMENTS	/ page 20
REFERENCES	/ page 21
LISTE DES SIGLES UTILISES	/ page 22

INTRODUCTION

En novembre 2020, la CNAPE a publié un rapport intitulé « La protection de l'enfance en Outre-mer : état des lieux et phénomènes émergents »¹ dans lequel elle mettait en lumière les difficultés économiques, démographiques et d'accès aux services publics auxquelles font face les populations ultramarines.

Ces problématiques ont des conséquences importantes sur le quotidien et les conditions de vie des enfants, et les associations, notamment celles œuvrant dans le champ de la protection de l'enfance, font preuve d'une grande inventivité pour parvenir à les surmonter. C'est notamment le cas à Mayotte et en Guyane en raison de l'acuité des difficultés que ces territoires rencontrent et qui les conduit à être encore plus créatifs qu'ailleurs.

Les associations déploient des dispositifs innovants qui sortent des schémas traditionnels de la protection de l'enfance. Ils méritent d'être salués et développés dans d'autres collectivités ultramarines mais également en métropole. S'il est pertinent de s'en inspirer, il ne faut pas pour autant oublier que les associations agissent dans des conditions difficiles. En effet, certaines dispositions et directives nationales sont impossibles à appliquer sur le terrain en raison de l'insuffisance des moyens, des contextes et des réalités locales.

Ce rapport a pour objet d'éclairer les politiques publiques sur les réalités en Outre-mer et de permettre un échange de pratiques entre les collectivités.

Après un rappel rapide du contexte, seront présentées des pratiques et expériences innovantes développées par les associations membres de la CNAPE. Elles concernent trois volets d'action :

- » l'accompagnement des enfants et de leur famille,
- » la prévention et la lutte contre les violences,
- » la remobilisation des jeunes et leur accompagnement vers l'insertion professionnelle.

¹ Disponible sur [le site internet de la CNAPE](#)

I – LES ELEMENTS DE CONTEXTE

Les territoires ultramarins font face à une précarité et un chômage importants. De nombreuses familles vivent dans des logements insalubres et peinent à se nourrir. Ces difficultés sont renforcées par un faible maillage territorial qui ne permet pas à l'ensemble de la population d'accéder aux services publics et aux soins. Par ailleurs, les dispositifs en direction de l'enfance et de l'adolescence sont insuffisants qu'il s'agisse des établissements et services médico-sociaux, de ceux relatifs aux soins, de la Protection Maternelle et Infantile (PMI), de l'Aide Sociale à l'Enfance (ASE), etc. De plus, les actions de prévention ne sont pas à la hauteur des enjeux pour lutter contre les violences intrafamiliales, particulièrement importantes en Outre-mer.

Cette situation est aggravée par un fort taux de décrochage scolaire et l'absence de perspectives auxquels s'ajoute une consommation importante de produits stupéfiants. Ces problématiques ont des conséquences sur la santé psychique des enfants, et faute d'un suivi adapté, conduisent parfois les jeunes à commettre des actes de délinquance et à s'inscrire dans des phénomènes de bandes.

La CNAPE a alerté sur l'insuffisance des dispositifs d'accompagnement et des partenariats interdisciplinaires, ce qui ne permet pas de diversifier les réponses. Il apparaît nécessaire de proposer des modalités d'accompagnement adaptées aux besoins des enfants et de créer davantage d'établissements et de services en direction de l'enfance et de la jeunesse.

Il importe de saluer l'engagement des professionnels de terrain qui permet aujourd'hui à l'ensemble des dispositifs existants de fonctionner. Néanmoins, les associations rencontrent de plus en plus de difficultés pour recruter des professionnels qualifiés. C'est pourquoi, il convient d'encourager le développement de l'offre de formations sur place pour assurer l'accompagnement de la petite enfance, de l'enfance et de la jeunesse. Le recrutement de professionnels locaux qualifiés serait un réel atout du fait de leur connaissance des cultures et des langues territoriales.

- ▲ **Préconisation** : Développer les services et établissements en direction de la petite enfance, de l'enfance et de la jeunesse afin d'assurer un maillage territorial suffisant.
- ▲ **Préconisation** : Encourager les partenariats interinstitutionnels afin d'apporter des réponses pluridisciplinaires aux enfants et aux jeunes.
- ▲ **Préconisation** : Développer l'offre de formations sur place relatives à l'accompagnement de la petite enfance, de l'enfance et de la jeunesse.

II – ACCOMPAGNER LES ENFANTS ET LEUR FAMILLE

Une partie de la population ultramarine fait face à des conditions de vie difficiles en raison d'une grande précarité. Elle n'a pas accès à l'eau, à l'électricité, à un logement décent ou encore à une alimentation saine et suffisante. De ce fait, de nombreux enfants souffrent de problèmes de santé. Ces difficultés sont renforcées par un très faible accès aux soins qui ne répond pas aux besoins du territoire. De plus, les services sanitaires, pédopsychiatriques et médico-sociaux manquent de places pour accueillir tous les enfants.

Cette même problématique existe pour l'accès aux services administratifs dont la répartition est très inégale dans les territoires. Par ailleurs, de nombreuses familles sont freinées dans leurs démarches administratives en raison de l'absence de connexion internet ou de matériel informatique. En outre, une partie de la population ne maîtrise pas la langue française.

Dans son premier rapport, la CNAPE a souligné la situation particulièrement critique de la Guyane et de Mayotte.

Ces deux collectivités sont marquées par une forte croissance démographique en raison d'un taux de natalité élevé et de l'importance des flux migratoires, notamment de mineurs. Plus de la moitié de la population est en âge d'être scolarisée mais l'Education nationale ne parvient pas à répondre à l'arrivée constante d'élèves. Outre l'insuffisance de places, les établissements scolaires sont mal répartis. Les enfants des territoires les plus isolés sont les premiers à souffrir de cette situation². Certains bénéficient d'un accueil au sein d'une « famille hôte » plus proche de l'école. Les populations autochtones de Guyane, qui vivent dans une grande précarité et font face à de nombreuses discriminations, sont particulièrement concernées.³

Les dispositifs de protection de l'enfance peinent à faire face aux nombreux mineurs nécessitant un accompagnement, qu'il s'agisse des mineurs non accompagnés (MNA) présents dans le territoire ou de mineurs français.

Par ailleurs, à Mayotte, plusieurs centaines d'enfants, étrangers ou français, vivent sans une référence adulte, en errance totale. Pour la plupart, ils sont sous-nutris et présentent des « pathologies comportementales lourdes.⁴ »

Afin de pallier ces insuffisances, les associations ultramarines se mobilisent et font preuve d'ingénierie pour proposer des dispositifs aux jeunes et à leur famille.

² Défenseur des Droits, Les Outre-mer face aux défis de l'accès aux droits, 2019, p.10

³ Ibid, p.21

⁴ Défenseur des Droits, Situation sur les droits et la protection de l'enfance à Mayotte, 2015, p. 25

1. La réponse aux besoins alimentaires des enfants en Martinique

De nombreuses familles martiniquaises peinent à se nourrir de manière suffisante et adaptée du fait de leurs conditions de vie précaires, et cette situation s'est amplifiée avec la crise sanitaire liée à la COVID-19. Le Centre d'Actions Educatives et de Formation Professionnelle (CAEFP) de l'AMSEA s'est mobilisé pour lutter contre la malnutrition et la sous-nutrition infantile et répondre aux besoins alimentaires des enfants qu'il accueille. En effet, les familles de certains enfants pris en charge par le centre n'étaient plus en capacité matérielle de les recevoir le week-end ou durant les vacances scolaires.

Le CAEFP constitue des paniers alimentaires et participe aux frais de nourriture des familles les plus en difficulté tout en garantissant une alimentation de qualité et équilibrée aux jeunes. La composition des paniers varie en fonction des besoins des familles et de la fréquence de visite du jeune dans sa famille.

2. Le soutien aux populations guyanaises isolées

Dans le cadre du Fonds d'Expérimentation pour la Jeunesse (FEJ) porté par le ministère de l'Education nationale, de la Jeunesse et des Sports et par le ministère des Outre-mer, le Groupe SOS Jeunesse a mis en place le réseau enfance en partenariat avec l'Agence Régionale de Santé (ARS).

Le réseau enfance est un projet expérimental qui a pour objectif de proposer un soutien à la parentalité et un accompagnement médico-social aux jeunes originaires des communes guyanaises isolées.

Le réseau enfance apporte une aide aux familles des communes de Maripasoula et de Camopi dans leurs démarches administratives et dans leur accès aux droits. Par un accompagnement individuel, il les aide à renforcer leur autonomie et les soutient dans leur rôle de parents.

Le réseau intervient également auprès des jeunes originaires de Maripasoula et de Camopi, scolarisés sur le littoral. Les élèves peuvent solliciter

un suivi social pour les aider dans leur vie quotidienne : scolarité, santé, budget, hébergement, etc. Il est particulièrement important lorsqu'ils quittent le domicile familial pour suivre leur scolarité. En effet, cette rupture peut entraîner des difficultés sociales, administratives, matérielles, familiales, etc. Par ailleurs, les professionnels assurent une présence dans les établissements scolaires. Par une convention partenariale avec le service social en faveur des élèves, les assistantes sociales des établissements coopèrent et assurent un accompagnement des élèves global et de proximité.

De plus, des actions collectives de prévention et de promotion des droits sont proposées aux enfants et aux familles afin qu'ils puissent bénéficier d'un espace de parole pour aborder les problématiques auxquelles ils sont confrontés et trouver ensemble les solutions et les outils adaptés.

Le réseau enfance s'inscrit dans le programme BEPI (Bien-être des Populations de l'Intérieur de Guyane). Il est centré sur une approche de santé communautaire. Ce sont les habitants qui choisissent les actions qui se déroulent dans leur territoire. Elles visent à prévenir les suicides et à favoriser la santé et le bien-être dans une vision globale.

Ainsi, en donnant du pouvoir d'agir aux habitants des territoires isolés de Guyane et en les accompagnant dans leurs démarches, notamment d'accès aux droits, le Groupe SOS Jeunesse participe à la lutte contre leur isolement et toutes les problématiques qui y sont liées.

3. La prise en charge des mineurs non accompagnés à Mayotte

Le nombre de MNA à Mayotte est évalué à plus de 4 000 et ce chiffre ne cesse d'augmenter.⁵ Plusieurs centaines d'enfants sont sans référence adulte, en errance totale. Ils vivent seuls et s'autogèrent, le plus souvent en groupe. Cette situation est notamment liée au maintien d'un ou des parents ou à la reconduite dans le pays d'origine, principalement les Comores. Pour répondre à cette problématique, l'association MLEZI MAORE a créé en 2008 le dispositif de prise en charge des mineurs non accompagnés dont les interventions se divisent en trois catégories :

» L'évaluation et la mise à l'abri des MNA

Le service procède à l'évaluation de la minorité, de l'isolement et du danger des enfants se présentant comme MNA sur le territoire mahorais. 840 évaluations sont réalisées par an. Il propose également une mise à l'abri lorsqu'un enfant se trouve en situation d'isolement, sans autorité parentale présente dans le territoire, ou lorsqu'il est en danger. 30 places en hébergement diversifié permettent de mettre à l'abri ces enfants.

» Le suivi des MNA

Le dispositif de prise en charge des MNA offre un suivi à ces enfants. Les professionnels les accompagnent dans l'accès à la scolarisation et/ou à la formation, dans les démarches administratives et l'accès aux droits. Il est possible de leur assurer une aide matérielle en fonction des besoins (aide alimentaire, vestimentaire, etc.). Ce suivi est assuré en file active à 450 MNA à l'année. Le service réalise un travail de restauration ou de maintien des liens familiaux avec les parents restés aux Comores.

⁵ Chambre régionale des comptes de Mayotte, Rapport d'observations définitives – Aide sociale à l'enfance du Département de Mayotte, 2019, p. 2

Par ailleurs, comme le soulignait la CNAPE dans son premier rapport relatif à la protection de l'enfance dans les territoires ultramarins, de nombreux MNA présents à Mayotte sont confiés à des adultes « apparentés ou non⁶ ». Ces pratiques sont de plus en plus courantes et posent des difficultés, notamment du fait d'une absence de délégation d'autorité parentale⁷. L'association MLEZI MAORE tente de remédier en réalisant des démarches auprès des magistrats afin d'officialiser la prise en charge de ces enfants par une délégation de l'autorité parentale à ces tiers.

➡ **L'accompagnement en vue d'une réunification familiale**

Après avoir identifié les mineurs isolés, et avoir repéré leurs parents le cas échéant, le service évalue la faisabilité de la réunification familiale. Les professionnels s'assurent que si le mineur rentre aux Comores, il pourra accéder à ses droits : besoins primaires, soin, hébergement, éducation, etc. Un suivi médical semestriel est proposé ainsi qu'une scolarisation via les dispositifs proposés par une association œuvrant aux Comores.

Par l'évaluation des MNA, leur mise à l'abri et leur suivi, l'association MLEZI MAORE aide à sortir ces jeunes de la rue et à leur apporter un accompagnement. Par ailleurs, elle travaille également, lorsque c'est possible, au retour de ces mineurs dans leur famille restée aux Comores, tout en s'assurant qu'ils seront accompagnés de manière adaptée.

4. Un appui vers l'accès à la scolarisation des enfants à Mayotte

Depuis 2014, l'association le Village d'EVA a mis en place un programme de réussite éducative dont l'objectif est d'atteindre et d'accompagner les enfants exclus du système scolaire, estimés à plusieurs milliers à Mayotte⁸, en favorisant leur accès à la scolarisation et en luttant ainsi contre l'oisiveté des jeunes non scolarisés ou déscolarisés. Localisé à M'tsapéré et Pamandzi, ce programme concerne les enfants de 6 à 16 ans qui vivent, pour la plupart, dans les quartiers prioritaires issus de la politique de la ville. Leur famille vit en dessous du seuil de pauvreté et certaines n'ont pas accès à l'eau, à l'électricité ou à une alimentation suffisante.

Par l'apprentissage des savoirs fondamentaux et des savoir-être, ce programme permet aux jeunes exclus du système scolaire de bénéficier d'un accompagnement adapté à leurs besoins et à leurs niveaux scolaires.

L'association apporte également un accompagnement aux familles par des actions de soutien à la parentalité ou encore des aides administratives, comme par

⁶ Défenseur des Droits, Situation sur les droits et la protection de l'enfance à Mayotte, 2015, p.15

⁷ Ibid, p.19

⁸ Ibid, p. 31

exemple la constitution du dossier d'inscription scolaire et le dépôt de celui-ci dans les différentes institutions⁹. Fin 2020, le Village d'EVA accompagnait plus de 200 familles.

Enfin, un soutien scolaire est offert aux jeunes qui ont été accompagnés par l'association et qui sont nouvellement scolarisés ou en échec scolaire.

En 2020, l'association a accompagné plus de 300 enfants, dont plus d'un tiers ont été scolarisés. Elle participe ainsi à pallier la surpopulation des écoles publiques en créant une passerelle entre les enfants en situation de grande vulnérabilité et l'école.

5. La prévention et la promotion de la santé des enfants à Mayotte

« Mayotte demeure un désert médical¹⁰ » dans lequel beaucoup d'enfants n'ont pas accès aux soins.

Dans le cadre du projet régional de santé de l'ARS Océan Indien et du schéma de santé de la délégation de Mayotte de l'ARS, le programme « Ma santé à l'école » a été mis en place par l'association le Village d'EVA pour améliorer la santé des enfants mahorais en prévenant et luttant contre les problématiques médicales qu'ils rencontrent.

Par le biais d'ateliers relatifs à l'hygiène, en partenariat avec la Croix-Rouge Française, ce programme contribue à améliorer la santé des enfants et à les sensibiliser aux bonnes pratiques. Des ateliers nutrition, en collaboration avec Médecins du Monde, sont organisés afin de sensibiliser les enfants sur l'importance d'une nutrition adaptée. Des collations sont distribuées lors de la récréation et un déjeuner est proposé pour prévenir la dénutrition des enfants suivis.

Un grand nombre d'enfants souffre de caries alors que le nombre de dentistes par habitant dans le territoire est 10 fois moins élevé qu'en métropole¹¹. C'est pourquoi « Ma santé à l'école » est très impliqué en matière de santé bucco-dentaire, en partenariat avec l'Union Française pour la Santé Bucco-Dentaire, au regard du problème de santé publique qu'elle constitue.

Enfin, des actions d'éducation à la vie affective et sexuelle sont développées afin de prévenir les risques de violences sexuelles, d'infections sexuellement transmissibles et de grossesses précoces.

⁹ Le Village d'EVA, Rapport d'activité 2020, p. 29

¹⁰ Abasse S., Diarra Diall A., Quagliariello C., Santé de la mère et de l'enfant à Mayotte : un contexte sanitaire difficile, La santé en action, n°452, 2020, p. 22

¹¹ Le Village d'EVA, Rapport d'activité 2020, p. 40

6. L'accompagnement global des familles à Mayotte

Le pôle Famille du centre social et culturel de Miréréni-Chirongui de l'association MLEZI MAORE a développé de nombreuses activités et ateliers afin de répondre aux différents besoins de la population mahoraise. Le projet parentalité consiste à mettre en place des rencontres entre parents afin qu'ils puissent échanger sur les questions liées à la parentalité. Il offre un espace de parole et accompagne les parents dans l'éducation de leurs enfants afin qu'ils s'y investissent pleinement. Au lancement du projet, les familles n'y voyaient pas d'intérêt et ne souhaitaient pas exposer leurs problématiques avec d'autres adultes. De nombreuses discussions avec les professionnels ont permis de les rassurer. Cet atelier a mis en exergue plusieurs problématiques auxquelles doivent faire face les parents dans l'éducation de leurs enfants : la parentalité, l'école, l'alimentation, etc.

De plus, des ateliers numériques ont été mis en place. En raison de la fracture numérique, prégnante dans tout le territoire¹², le public est très en demande d'actions de ce type. Ils ont pour objectif de lutter contre la fracture numérique et ainsi de réduire les inégalités sociales, de permettre un meilleur accès aux droits et une plus grande autonomie des personnes dans l'utilisation des outils numériques. Les usagers ont notamment mis en avant des besoins relatifs à la rédaction d'un curriculum vitae et d'une lettre de motivation, ou encore à l'utilisation d'internet, Word, Excel, etc. Ces ateliers permettent parallèlement d'aider les parents dans leur intégration sociale et professionnelle.

Des ateliers sociolinguistiques sont organisés par le centre social et culturel de Miréréni-Chirongui, en collaboration avec la CIMADE. Ils visent à apprendre au public à s'exprimer en français et à acquérir davantage d'autonomie au quotidien. De la même manière, des ateliers « illettrisme » ont été mis en place afin d'aider les familles à avoir des connaissances de base : l'alphabet, savoir écrire son nom, etc.

Enfin, des sorties familiales sont organisées afin de permettre aux familles de passer du temps ensemble, de renforcer leurs liens, notamment enfants-parents, mais aussi de découvrir de nouveaux horizons.

L'association MLEZI MAORE apporte une aide aux parents mahorais sur plusieurs aspects : parentalité, apprentissage du français, aide à l'utilisation du numérique, etc. En permettant aux parents de mieux maîtriser ces compétences, elle les accompagne dans l'éducation de leurs enfants mais aussi dans leur intégration sociale et professionnelle qui ne peut être que bénéfique pour leurs enfants.

¹² Disponible sur : <https://www.insee.fr/fr/statistiques/4492938>

7. Un espace d'accueil et d'accompagnement des adolescents à Mayotte

En 2010, l'association MLEZI MAORE a créé la Maison des Adolescents (MDA) avec le soutien financier de différents partenaires : l'ARS de Mayotte, la Direction Régionale de la Jeunesse, des Sports et de la Cohésion Sociale (DRJSCS) et le Centre Hospitalier de Mayotte (CHM).

Les jeunes peuvent se rendre à la MDA, spontanément ou suite à une orientation par un partenaire, afin d'obtenir des informations ou de formuler une demande. Le professionnel qui assure l'accueil du jeune et/ou de sa famille préconise une orientation. Elle peut être interne et amener le jeune vers une prise en charge individuelle adaptée à son besoin : consultation de santé, évaluation psychologique, accompagnement à la parentalité, etc. L'orientation peut également être externe, vers les partenaires compétents.

Située à Cavani, Mamoudzou, la MDA est dédiée aux adolescents de 11 à 25 ans et à leur famille. Ce dispositif et ses cinq permanences hors les murs offrent un espace d'accueil et proposent des interventions pluridisciplinaires qui s'inscrivent dans une approche globale de la santé.

Par ailleurs, la MDA organise des ateliers réguliers sur des thématiques diverses. La semaine « santé » est un temps fort qui permet d'informer et de sensibiliser les jeunes et leur famille aux problématiques liées à l'adolescence.

Enfin des projets spécifiques sont mis en place. La MDA a travaillé sur la souffrance psychique des adolescents en développant des outils (grille d'évaluation et d'orientation des publics destinée aux professionnels, livret d'autoévaluation destiné aux adolescents, livret sur les signes du mal-être destiné aux parents) et en formant les professionnels. D'autres programmes ont été développés : soutien aux familles et à la parentalité, promotion des compétences psychosociales pour la prévention des conduites addictives auprès des élèves, mise en place d'un réseau d'acteurs et d'intervenants relatif à la prostitution à Mayotte, etc.

En 2020, 244 jeunes ont bénéficié d'une prise en charge individuelle éducative, médicale, psychologique ou globale et 2 466 jeunes ont été touchés par les actions collectives.¹³

La MDA fonctionne au sein d'un réseau partenarial important, qu'il soit financier, institutionnel ou opérationnel, indispensable à son fonctionnement. En effet, grâce à ce réseau, la MDA peut intervenir de manière pluridisciplinaire et accompagner les enfants et leur famille dans différents domaines et en fonction de leurs besoins.

¹³ MLEZI MAORE, Rapport d'activité Maison des Adolescents, 2020, p. 6

III – PREVENIR ET LUTTER CONTRE LES VIOLENCES

Dans son premier rapport dressant un état des lieux de la protection de l'enfance dans les territoires ultramarins, la CNAPE alertait sur l'importance des violences physiques et sexuelles en Outre-mer.

En effet, les taux de victimes de violences physiques et sexuelles (viol, tentative de viol, harcèlement et attouchement sexuel) sont plus élevés dans les territoires ultramarins qu'en métropole¹⁴. Les femmes sont particulièrement exposées aux violences sexistes et sexuelles en raison de stéréotypes de genre qui y sont encore très présents.

Les associations membres de la CNAPE s'inquiètent par ailleurs des violences sexuelles intrafamiliales qui touchent notamment les enfants. De plus, à l'exception de Mayotte, le nombre recensé de victimes de coups et blessures volontaires dans le cadre familial par habitant est plus élevé dans les départements ultramarins qu'en métropole. Par exemple, il représente 2 pour 1 000 en métropole et 4 pour 1 000 en Guyane¹⁵.

Certaines formes de violences sur les enfants sont encore majoritairement considérées comme des « violences éducatives » ou des « châtiments corporels » justifiés par leurs auteurs par la nécessité de les éduquer. Elles sont parfois en lien avec un usage intensif d'alcool par un parent, notamment dans les familles en situation de grande précarité.

Les professionnels déplorent le manque de dispositifs de prévention des violences qui sont déployés de manière déséquilibrée et ne permettent pas de répondre aux besoins exacerbés des territoires ultramarins concernant la monoparentalité, la précarité, etc.

Bien que les dispositifs précités, par des actions de soutien à la parentalité, contribuent à prévenir les actes de violences intrafamiliales, des modalités spécifiques sont nécessaires. Les associations se sont donc saisies de cette problématique et ont développé des actions en ce sens.

¹⁴ Service statistique ministériel de la sécurité intérieure, Insécurité et délinquance en 2020, bilan statistique, septembre 2020, p.197

¹⁵ Ibid, p. 196

1. La prévention et la lutte contre les violences sexuelles sur mineurs à Mayotte

Les acteurs associatifs et institutionnels réunis au sein du Collectif « CIDE Mayotte¹⁶ », ont développé, grâce à un important travail partenarial, une campagne de sensibilisation afin de prévenir les risques de violences sexuelles et de mieux prendre en charge les victimes. Les associations ont démontré leur capacité de mobilisation et d'innovation afin de développer des outils pertinents pour lutter contre les violences sexuelles sur mineurs.

La campagne de sensibilisation s'appuie sur des affiches et des clips vidéo que l'on peut retrouver sur le site internet dédié¹⁷ ainsi que sur le hashtag #wamitoo qui a pour objet de libérer la parole et d'accompagner les victimes vers la prise de conscience. Elle met l'accent sur la nécessité de former les professionnels qui accompagnent les enfants au quotidien : professeurs, professionnels éducatifs, etc.

Cette campagne a été très relayée sur les réseaux sociaux et dans la presse et contribue ainsi à faire de la lutte contre les violences sexuelles sur mineurs un sujet au cœur des préoccupations mahoraises.

Le collectif CIDE a réalisé un questionnaire de sensibilisation sur les violences sexuelles, la connaissance de la population sur cette problématique et sa connaissance du droit. Par ailleurs, il offre aux victimes un espace anonyme de libération de la parole. Les réponses permettront de collecter des données et d'apporter des éléments de compréhension, notamment juridiques.

Le 8 septembre 2021, 25 acteurs ont signé la charte de l'engagement contre les violences sexuelles faites aux enfants afin de réagir face à une situation de violence sexuelle faite sur mineurs, de prévenir et de lutter contre ce phénomène.

Par ailleurs, un colloque aura lieu le 20 novembre 2021, journée internationale des droits de l'enfant, afin d'établir un bilan sur la campagne. A cette occasion, une bande dessinée originale paraîtra sur le thème des violences sexuelles à Mayotte.

¹⁶ Retrouvez la liste des organisations participantes sur : <https://www.wamitoo.yt/le-collectif>

¹⁷ Disponible sur : <https://www.wamitoo.yt>

2. Le suivi et la prise en charge des auteurs de violences conjugales en Guyane

Le Centre de suivi et de Prise en Charge des Auteurs de violences conjugales (CPCA) est une association socio-judiciaire du Groupe SOS dont la mission principale est d'accompagner les auteurs de violences conjugales afin de prévenir les actes violents et/ou leurs récidives envers les femmes, et au sein du couple en particulier.

Le CPCA s'adresse aux auteurs présumés ou condamnés mais aussi aux auteurs potentiels en démarche volontaire afin de prévenir le passage à l'acte.

Ce dispositif s'articule autour de différents objectifs :

- accompagner les auteurs de violences conjugales en tenant compte de leurs spécificités, de leurs trajectoires individuelles et de leurs besoins ;
- engager un travail de responsabilisation visant à rendre l'usager acteur de son parcours ;
- identifier les fondements de la violence et aider à la maîtriser pour prévenir les passages à l'acte ;
- déconstruire les stéréotypes sexistes afin de favoriser l'égalité entre les femmes et les hommes et le respect mutuel au sein du couple.

Le CPCA n'est pas, en premier lieu, un dispositif en direction de l'enfance. Il joue néanmoins un rôle important pour l'ensemble de la famille. L'enfant témoin de violences conjugales est un enfant victime. Il va subir les conséquences de cette violence : « *problèmes de santé physique ou mentale, problèmes d'ordre cognitif [...] ou académique (retard ou échec scolaire) et des problèmes sur le plan du fonctionnement social*¹⁸ ». Les actions mises en place au sein du CPCA permettent aux professionnels de sensibiliser les auteurs de violences conjugales sur les effets de ces violences sur l'enfant mais aussi sur l'importance d'instaurer un climat sécurisant au sein du domicile familial.

Le CPCA s'inscrit dans un travail partenarial avec les acteurs du territoire afin d'apporter une réponse adaptée aux besoins des auteurs et de leur famille : soin, prévention des addictions, santé mentale, lutte contre les stéréotypes sexistes, insertion professionnelle, etc. Il contribue à prévenir les actes de violence et de récidive, et à réduire les phénomènes de violences conjugales en Guyane.

¹⁸ FORTIN A., L'enfant exposé à la violence conjugale : quelles difficultés et quels besoins d'aide ?, EMPAN, n°73, 2009, p. 119 à 127

IV – REMOBILISER LES JEUNES ET LES ACCOMPAGNER VERS L'INSERTION PROFESSIONNELLE

Les territoires ultramarins sont confrontés à un phénomène important d'absence de scolarisation, de décrochage scolaire et d'illettrisme. Découragés par leur retard scolaire, de nombreux jeunes se désintéressent des apprentissages.

Les associations membres de la CNAPE notent une forte désillusion des jeunes en ce qui concerne leur avenir : ils savent que leur insertion dans l'emploi va être compliquée du fait du taux de chômage élevé, ce qui affecte grandement leur motivation. Ce phénomène touche particulièrement les jeunes issus des familles précaires et renforce leur exclusion sociale et professionnelle.

De nombreux jeunes se trouvent sans occupation en journée et cette oisiveté peut les conduire à adopter des comportements à risque, et notamment à consommer des produits stupéfiants. La plupart d'entre eux présentent une grande souffrance psychique qui peut s'expliquer en partie par leur absence de perspectives mais aussi par l'insuffisance des dispositifs d'accompagnement. Cette souffrance peut se manifester par des troubles du comportement.

Les associations constatent que les actes de délinquance commis par des mineurs sont de plus en plus fréquents. Les jeunes s'inscrivent dans des phénomènes de bandes, commettent des actes de violence plus ou moins graves. Cette situation contribue à générer un climat d'insécurité dans les territoires ultramarins.

L'insuffisance des dispositifs de protection de l'enfance, de soin et de prévention des addictions ne permet pas de prendre en charge ces jeunes. Pourtant, il est nécessaire de leur apporter un accompagnement individualisé, soutenu et adapté à leurs besoins afin de les apaiser.

Ainsi, les associations tentent de trouver des solutions pour prévenir et lutter contre ces phénomènes en remobilisant les jeunes à travers des dispositifs d'apprentissage et d'insertion sociale et professionnelle qui leur apportent un accompagnement vers l'insertion adapté à leurs besoins. De plus, sont pris en compte leurs vulnérabilités et la nécessité de valoriser leurs compétences et leurs savoir-faire afin de leur redonner confiance en eux.

1. L'accueil de jeunes au sein d'une ferme pédagogique à la Réunion

La ferme pédagogique adaptée est un service d'accueil de jour de l'association AAPEJ à la Plaine des Cafres à la Réunion qui accueille 25 jeunes de 12 à 18 ans qui rencontrent des difficultés scolaires, sociales et familiales. Ils suivent un cursus scolaire ordinaire dans lequel ils peinent à trouver leur place. Ils souffrent de troubles du comportement : impulsivité, difficultés d'apprentissage, problématiques addictives, passages à l'acte violents, etc.

Une équipe pluridisciplinaire intervient auprès de ces jeunes, dans une alternance de cours et d'ateliers, afin de travailler les apprentissages, la socialisation, le savoir-être, le savoir-faire ou encore le développement et la valorisation des potentialités de chaque jeune.

Divers ateliers leur sont proposés :

- l'atelier élevage : confection de fiches techniques relatives aux races des animaux, aux cycles de la vie, à la nourriture, à la santé, à la reproduction ; logistique pour l'accueil des animaux, etc.
- L'atelier maraîchage : apprentissage de la culture de la terre, du climat, des saisons ; sensibilisation à la culture écologique et à l'environnement.
- L'atelier réhabilitation/réfection/embellissement : entretien des locaux et du site, petits travaux de réparation, d'amélioration.

Les jeunes de plus de 15 ans préparent le certificat de formation générale par l'acquisition de compétences de fin de cycle collège.

Chaque jeune est accompagné dans sa responsabilisation en participant activement à la vie de la ferme pédagogique. Il est sensibilisé aux valeurs de respect de l'environnement par la découverte de la flore, de la vie animale ou par des actions mises en place avec des partenaires extérieurs (compostage par exemple). Des semaines de découverte d'entreprises enrichissent l'accompagnement.

Par ailleurs, dans le cadre de l'éducation à la citoyenneté, sont organisées une préparation à l'attestation de sécurité routière ainsi qu'une sensibilisation aux droits et devoirs dans le cadre de la journée internationale des droits de l'enfant.

L'AAPEJ participe à valoriser les jeunes et leurs potentialités, tout en les accompagnant vers une remobilisation sociale et professionnelle, nécessaire à leur insertion dans la vie adulte.

Enfin, des activités physiques, sportives et culturelles permettent aux jeunes de découvrir leurs compétences et le goût de l'effort, de travailler les relations au sein du groupe, etc.

2. La formation des jeunes aux métiers de la restauration en Martinique

Le restaurant d'application est un dispositif créé en 2019 en partenariat entre l'association AMSEA et la DTPJJ (Direction Territoriale de la Protection Judiciaire de la Jeunesse.) Le CAEFP met à disposition un plateau technique et prend en charge les frais liés à son fonctionnement. La DTPJJ, quant à elle, met à disposition du dispositif un professeur technique.

Les ateliers se déroulent sur le site du CAEFP et accueillent des jeunes âgés de 16 à 19 ans, qui bénéficient d'une mesure de l'ASE, sont sous-main de justice ou sont hors mandat. Ces jeunes sont en rupture de lien social et cette plateforme a pour vocation de les inscrire dans une mobilisation professionnelle.

Les jeunes qui se rendent dans le restaurant d'application sont formés et accompagnés vers une certification en lien avec les métiers de la restauration : service en salle, cuisine, pâtisserie. Par ailleurs, ils confectionnent les repas et servent les personnes extérieures qui se rendent au restaurant.

C'est un lieu d'expériences, d'apprentissages techniques et de savoir-être qui a plusieurs objectifs opérationnels :

- conforter les prérequis à l'entrée en formation (compétences psychosociales, intégration des rythmes) ;
- stabiliser les jeunes déscolarisés, sans emploi, sans formation et sans projet ;
- développer l'autonomie avec un soutien renforcé ;
- inscrire les jeunes dans un parcours d'insertion durable ;
- renforcer la confiance en soi par la valorisation de l'acquisition de compétences ;
- renforcer les compétences scolaires et favoriser le développement des compétences transversales.

L'atelier nécessite d'être consolidé par un réseau de partenaires et de centres de formation pour pouvoir maintenir les jeunes dans une dynamique professionnelle¹⁹.

Par une remobilisation du jeune dans des apprentissages et par l'acquisition d'un savoir-faire pouvant le mener à une certification, l'AAPEJ l'accompagne vers l'insertion sociale et professionnelle tout en lui proposant un accompagnement prenant en compte ses besoins et son rythme.

¹⁹ AMSEA/CAEFP, Rapport d'activité, 2020, p. 30

3. La création d'une entreprise éphémère par des adolescents en Guadeloupe

Le dispositif TEAME (Travail Entrepreneurial Accompagné pour la Mise à l'Emploi) du CEF (Centre Educatif Fermé) de Port-Louis du Groupe SOS Jeunesse a été créé avec l'ambition de remobiliser des jeunes éloignés de l'emploi ou de l'école autour d'un objectif : créer une entreprise éphémère dans un esprit de coopération.

Déjà existant en métropole, ce dispositif a été déployé au CEF de Port-Louis en 2021. Il s'adresse à des jeunes de 14 à 17 ans sous protection judiciaire. Il leur permet de découvrir et de développer leurs compétences et de s'orienter, à l'issue du projet, vers une formation et/ou une insertion professionnelle correspondant à leurs envies et besoins.

La mise en place du projet s'appuie sur des supports pédagogiques et est construite en plusieurs phases. Les jeunes se présentent, apprennent à se connaître et intègrent les enjeux et les attentes du programme. Ensuite, ils entrent dans la phase d'exploration durant laquelle ils participent à des ateliers, à des sorties découverte et à des interventions de personnes extérieures qui viennent présenter leur parcours et leur entreprise. Cela leur permet d'acquérir des connaissances mais également de construire un réseau de partenaires qui sera nécessaire pour la mise en place de leur projet.

Les jeunes échangent et débattent afin de prendre collectivement la décision du projet de création de leur entreprise éphémère. Ils choisissent le nom et le logo, le produit et travaillent la gestion du projet et son budget. Enfin, ils concrétisent le projet de création d'entreprise qu'ils vont gérer pendant huit semaines.

Parallèlement à la construction du projet d'entreprise, des activités sportives sont pratiquées par les jeunes afin de mieux se connaître, d'apprendre à agir sans avoir peur de l'échec et de se dépasser et prendre des risques pour se donner les moyens de réussir et de progresser.

Le dispositif TEAME offre aux jeunes la possibilité de créer un projet qu'ils ont pensé collectivement. Il correspond donc à leurs envies et à leurs compétences. Cela permet de valoriser les jeunes, notamment lorsqu'ils voient l'achèvement du projet qu'ils ont pensé. Ce projet innovant offre des perspectives d'avenir aux jeunes en leur montrant ce dont ils sont capables.

CONCLUSION

En raison d'un contexte économique et social tendu, les territoires d'Outre-mer connaissent des difficultés spécifiques qui impactent les enfants et les jeunes : violence, souffrance psychique, décrochage scolaire, absence de perspectives, délinquance, etc. L'insuffisance des dispositifs, qu'ils soient scolaires, d'accompagnement ou de soin, ne permet pas de répondre aux besoins multiples des enfants ultramarins.

De ce fait, les associations font preuve d'innovation et développent des actions qui permettent de pallier le manque de structures et de services publics et institutionnels. Ainsi, le bien-être des enfants repose en grande partie sur l'engagement des professionnels associatifs. La distribution de paniers alimentaires, la création de dispositif scolaire, de soutien à la parentalité ou encore de formation professionnelle sont autant d'initiatives qu'il convient de saluer. Il serait pertinent de réaliser un bilan détaillé de ces actions à terme afin d'apprécier leur impact : ont-elles répondu aux besoins ?

La plupart des actions présentées dans ce rapport fonctionnent en partenariat avec d'autres associations et institutions. Il est nécessaire de renforcer cette dynamique partenariale et que les acteurs unissent leurs forces afin de proposer des solutions adaptées aux besoins de chaque enfant et de chaque jeune. Il faut également s'inspirer de ces innovations afin de développer des dispositifs semblables dans d'autres territoires ultramarins ou en métropole.

Néanmoins, ces initiatives ne suffiront pas à endiguer toutes les problématiques rencontrées sur le terrain. En effet, il faut investir des moyens conséquents dans l'ouverture d'écoles, d'établissements sanitaires, de dispositifs de protection de l'enfance, de PMI, de prévention des violences et des addictions, etc.

Afin de développer les établissements et services à destination des enfants et des jeunes, il est nécessaire de déployer des fonds importants à destination de ces territoires. Ils doivent perdurer dans le temps et s'inscrire dans une véritable politique volontariste d'aide à la situation économique et sociale des collectivités ultramarines. Ce n'est qu'en répondant à cet impératif que des conditions dignes de vie et d'accompagnement pourront être offertes aux enfants des territoires ultramarins.

REMERCIEMENTS

Ce rapport a été réalisé grâce à la mobilisation des associations membres de la CNAPE présentes en Guadeloupe, Guyane, Martinique, Mayotte, à la Réunion.

Pour leur engagement et leur disponibilité, la CNAPE tient à remercier :

- L'Association martiniquaise de Sauvegarde de l'Enfance et de l'Adolescence (AMSEA) à la Martinique
- Le Collectif CIDE²⁰
- Le Groupe SOS et notamment :
 - L'Association d'Aide et de Protection de l'Enfance et de la Jeunesse (AAPEJ) à la Réunion
 - L'association MLEZI MAORE à Mayotte
 - Le centre éducatif fermé de Port-Louis en Guadeloupe
 - Le centre de suivi et de prise en charge des auteurs de violences conjugales en Guyane
 - Le réseau enfance en Guyane
- Le Village d'EVA à Mayotte

²⁰ Retrouvez la liste des organisations participantes sur : <https://www.wamitoo.yt/le-collectif>

REFERENCES

1. Bibliographie

Abasse S., Diarra Diall A., Quagliariello C., Santé de la mère et de l'enfant à Mayotte : un contexte sanitaire difficile, La santé en action, n°452, 2020

AMSEA/CAEFP, Rapport d'activité, 2020

Chambre régionale des comptes de Mayotte, Rapport d'observations définitives – Aide sociale à l'enfance du Département de Mayotte, 2019

CNAPE, La protection de l'enfance en Outre-mer – Etat des lieux et phénomènes émergents, 2020

Défenseur des Droits, Les Outre-mer face aux défis de l'accès aux droits, 2019

Défenseur des Droits, Situation sur les droits et la protection de l'enfance à Mayotte, 2015

Fortin A., L'enfant exposé à la violence conjugale : quelles difficultés et quels besoins d'aide ?, EMPAN, n°73, 2009

Le Village d'Eva, Rapport d'activité, 2020

MLEZI MAORE, Rapport d'activité de la maison des adolescents, 2020

Service statistique ministériel de la sécurité intérieure, Insécurité et délinquance en 2020, bilan statistique, 2020

2. Sitographie

Institut National de la Statistique et des Etudes Economiques (INSEE)

Disponible sur : <http://www.insee.fr/>

Collectif CIDE Mayotte - Wamitoo

Disponible sur : <https://www.wamitoo.yt>

LISTE DES SIGLES

- **AAPEJ** : Association d'Aide et de Protection de l'Enfance et de la Jeunesse
- **AMSEA** : Association Martiniquaise pour la Sauvegarde de l'Enfance et de l'Adolescence
- **ARS** : Agence Régionale de Santé
- **ASE** : Aide Sociale à l'Enfance
- **BEPI** : Bien-Etre des Populations de l'Intérieur de Guyane
- **CAEFP** : Centre d'Actions Educatives et de Formation Professionnelle
- **CEF** : Centre Educatif Fermé
- **CHM** : Centre Hospitalier de Mayotte
- **CIDE** : Convention Internationale des Droits de l'Enfant
- **CPCA** : Centre de suivi et de Prise en Charge des Auteurs de violences conjugales
- **DRJSCS** : Direction Régionale de la Jeunesse, des Sports et de la Cohésion Sociale
- **DTPJJ** : Direction Territorial de la Protection Judiciaire de la Jeunesse
- **FEJ** : Fond d'Expérimentation pour la Jeunesse
- **MDA** : Maison Des Adolescents
- **MNA** : Mineurs Non Accompagnés
- **PMI** : Protection Maternelle et Infantile
- **TEAME** : Travail Entrepreneurial Accompagné pour la Mise à l'Emploi
- **UFSBD** : Union Française pour la Santé Bucco-Dentaire

Créée en **1948**, la CNAPE est une fédération nationale dans le domaine de la protection de l'enfant, qui regroupe **138 associations**, **13 fédérations et mouvements**, des personnes qualifiées et une association nationale d'utilisateurs.

Ce sont près de **8 000 bénévoles** et **28 000 professionnels** qui accueillent et accompagnent chaque année plus de **250 000 enfants**, adolescents et jeunes adultes en difficulté.

L'action de la CNAPE s'inscrit dans le respect de la Convention internationale des droits de l'enfant et dans le cadre des politiques publiques relatives à l'enfance et à la jeunesse.

Les champs d'intervention de la CNAPE concernent la prévention, la protection de l'enfance, la justice pénale des mineurs, l'enfance et la jeunesse en situation de handicap et de vulnérabilité, la jeunesse confrontée à des difficultés d'insertion. Ils portent également sur l'environnement des enfants et des jeunes qui peut influencer sur leur développement et leur bien-être, comme par exemple, l'accompagnement des familles.

Sé référant à l'expérience et au savoir-faire de ses membres, la CNAPE est leur porte-parole et les représente auprès des pouvoirs publics. Force de propositions, elle s'engage activement dans le débat public.

La CNAPE est reconnue d'utilité publique par décret du 17 septembre 1982.



118 rue du Château des Rentiers, 75013 Paris
Tél. 01 45 83 50 60 - E-mail : contact@cnape.fr
www.cnape.fr